



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2025 - 124  
Séance du 12 décembre 2025

**Droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026 - modification**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 34*

*Nombre de membres présents : 20*

*Nombre de membres représentés : 2*

*Nombre de vote pour : 22*

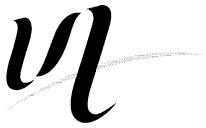
*Nombre de vote contre : 0*

*Nombre d'abstentions :*

La modification des droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

DIRECTION DES ETUDES  
9, rue du Temple  
B.P. 10665  
62030 ARRAS CEDEX

**DROITS D'INSCRIPTION**  
**Année Universitaire 2025/2026**

**Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2025-2026**  
*(modifiant la délibération n° 2025-071 du 04 juillet 2025)*

Surcoût formations totalement à distance : rémunération pour services rendus	<b>350€</b>
Retirage de carte d'étudiant	<b>10€</b>
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2024 sauf pour les FOAD 15/12/2024)	<b>23€</b>
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	<b>30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel</b>
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	<b>Participation demandée à l'étudiant : 12 euros jusqu'au 31/12/2025 0 euro à compter du 01/01/2026</b>
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	<b>Certificat inclus dans la maquette de formation</b> Participation demandée à l'étudiant : 0€ <i>(pour information : participation de la composante :34€)</i>
	<b>Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation</b> Participation demandée à l'étudiant : 17€ <i>(pour information : participation de la composante :17€)</i>
	<b>Inscription individuelle de l'étudiant</b> Participation demandée à l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne de l'UFR Lettres et Arts	<b>640€</b>
DU FLEPES	<b>1<sup>er</sup> Degré : 2700€ / 2<sup>nd</sup> Degré : 3200€</b>
DU Tremplin	<b>178 €</b>
D2E (Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur)	<b>500 €</b>
DU EJTE (Expertise Juridique et Technique de L'Environnement)	<b>150 €</b>
DU PAREO	<b>178 €</b>

Pour information, les droits d'inscription nationaux s'élèvent pour l'année universitaire 2025-2026 à :

<b>POUR UNE INSCRIPTION EN (Pour les usagers relevant des articles 3 à 6 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription)</b>	<b>Droits de scolarité</b>	<b>Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)</b>
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	<b>178€</b>	<b>118€</b>
Diplôme national de master	<b>254€</b>	<b>166€</b>
Diplôme d'ingénieur	<b>628€</b>	<b>419€</b>
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches	<b>397€</b>	<b>264€</b>
<b>Pour les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription</b>	<b>Droit de scolarité</b>	<b>Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)</b>
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	<b>2 895€</b>	<b>1 929€</b>
Diplôme national de master (Exonération partielle d'établissement)	<b>3941 € (Exonération partielle 254€)</b>	<b>2627 € (Exonération partielle 166€)</b>
Diplôme d'ingénieur (Exonération partielle d'établissement)	<b>3941€ (Exonération partielle 628€)</b>	<b>2627 € (Exonération partielle 419€)</b>